



© Gilles Raynaldy

**Recrutez un·e apprenti·e  
architecte!**  
**Contribuez à la formation  
des professionnels  
de demain au rythme  
de 3 jours en entreprise,  
2 jours à l'école.**

**École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Paris-Est**

**L'apprentissage est une voie de transmission des savoirs et des savoir-faire. Il permet aux entreprises de participer à la création d'un vivier de compétences à court, moyen et long termes.**

**L'organisation des formations permet aux apprenti·es une progressivité des apprentissages via des allers-retours entre les apports théoriques et leur expérience professionnelle.**

## **L'École**

École publique, elle est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises relevant du ministère de la Culture et de l'Enseignement supérieur. Depuis 2020, elle est établissement composante de l'Université Gustave Eiffel.

## **Pédagogie**

### **Un rythme d'alternance adapté**

- jours en entreprise : lundi, mardi, mercredi
- jours de formation à l'école : jeudi et vendredi
- quelques semaines à l'école
- quelques semaines en entreprise
- temps de travail effectif : 35 heures par semaine (école + entreprise).

### **Recrutez un·e étudiant·e en licence 3**

- contrat d'un an avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage

### **Recrutez un·e étudiant·e en master 1**

- contrat de deux ans (durée du master) avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet est réparti dans les quatre filières de master, en même temps que les étudiants du cursus classique.

### **Recrutez un·e étudiant·e en master 2**

- contrat de un an avec une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- l'enseignement du projet est réparti dans les quatre filières de master, en même temps que les étudiants du cursus classique.

## **L'apprentissage en pratique**

### **En recrutant un·e apprenti·e, votre entreprise bénéficie :**

- d'une réduction des cotisations sur les bas salaires (de l'apprenti),
- d'aides élargies et de dispositifs de soutien en cas d'embauche d'un travailleur handicapé,
- de l'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en apprentissage\*.

### **Étudiant·e salarié·e**

L'étudiant·e est considéré·e comme un·e salarié en formation au sein de votre entreprise. Il ou elle est rémunéré·e également lorsqu'il suit ses cours théoriques à l'école. Au même titre qu'un·e salarié·e, il ou elle possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et certains avantages selon les conventions collectives (cartes restaurants, remboursement du passe Navigo...).

\* aide financière de l'État s'élevant à 6000 euros pour financer la première année du contrat.

## Un contrat tripartite

Le contrat (Cerfa) est établi entre l'employeur, l'apprenti-e et le CFA Descartes, partenaire de l'Ensa Paris-Est et porteur de la formation.

## Un calendrier pédagogique adapté

Le contrat suit le calendrier de formation. Il ne peut donc pas finir avant la date de fin de la formation, au début du mois.

## Un encadrement adapté

Chaque étudiant-e est suivi-e par deux encadrants : le maître d'apprentissage (au sein de l'entreprise) et le tuteur académique (à l'École). Le maître d'apprentissage définit ses activités et missions au sein de l'entreprise. Le tuteur académique s'assure de vérifier la cohérence et l'adéquation entre les missions de l'apprenti-e au sein de l'entreprise et le métier d'architecte ou à sa complémentarité dans le cas d'une entreprise de maîtrise d'ouvrage ou d'un BET. Des échanges sont organisés au cours de l'année entre l'étudiant, le maître de stage et le tuteur académique afin de s'assurer de l'adéquation entre les deux volets de la formation et de l'intégration de l'étudiant au sein de l'entreprise.

## Des coûts et des risques maîtrisés

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont vous dépendez\*. Ainsi, le seul coût supporté par votre entreprise est le salaire de l'apprenti-e. Il est fixé par un barème indiquant le montant minimum de la rémunération correspondant à un pourcentage du Smic :

### de 18 à 20 ans :

43 % en M1, 51 % en M2  
et 67 % en licence

### de 21 à 25 ans :

53 % en M1, 61 % en M2  
et 78 % en licence

**à partir de 26 ans : 100 %**

## Comment recruter ?

1. Manifestez votre intérêt en adressant un courriel à [apprentissage@paris-est.archi.fr](mailto:apprentissage@paris-est.archi.fr) en précisant la formation et les missions qui seraient confiées à l'apprenti-e,
2. Rencontrez les candidat-es dont le profil correspond à vos attentes,
3. Établissez le contrat.

## Pour plus de renseignements

### Ensa Paris-Est

[paris-est.archi.fr/formations/apprentissage](http://paris-est.archi.fr/formations/apprentissage)

### Contact

[apprentissage@paris-est.archi.fr](mailto:apprentissage@paris-est.archi.fr)

### CFA Descartes

[cfadescartes.fr/entreprises](http://cfadescartes.fr/entreprises)

### Contact alternance

[relation.entreprises@cfadescartes.fr](mailto:relation.entreprises@cfadescartes.fr)

01 64 61 48 16

### Service contrat du CFA

[contrats@cfadescartes.fr](mailto:contrats@cfadescartes.fr)

01 64 61 48 12

\* OPCO des entreprises de proximité (agences d'architecture) ou OPCO Atlas (bureaux d'études, etc.).

# Agences qui accueillent nos étudiant·es apprenti·es

127 AF  
AASB Agence d'architecture  
Suzelbrout  
Aéroports de Paris  
Alessia Roselli Architecture  
AKR architecture  
ANDMA  
ANMA  
Anyoji Beltrando  
Archiducs  
AREP  
Atelier 27  
Ateliers 234  
Atelier d'architecture  
Aurélie Barbey (L'AAAB)  
Atelier Capitaine  
Atelier de Chézy  
Atelier Georges  
Atelier Hoze  
Atelier Julien Boidot  
Atelier PNG Architecture  
Atelier Touchard  
Ateliers Lion associés  
Banquet  
barre bouchetard architecture | B2A  
Bond Society  
Bordas+Peiro  
Camille Salomon Architecte  
Coldefy & associés  
Collet et Muller Architectes  
COVE Architectes  
David Lafon Architecture  
Dix-heures-dix architectes  
& associés

Eliet & Lehmann  
Gautier + Conquet Puma  
Germak Architecture  
Grégory H. Despointes architecte  
Jagg architectes  
Jaglin Quenault architectes  
Lambert Lénack architectes  
Lecœur Etuman  
Local  
Maestra architecture  
Marc Mimram architecture  
& associés  
Meat architectures & territoires  
Michel Desvigne Paysagiste  
Michel Guthmann & associés  
Mu Architecture  
Neufville - Gayet architectures  
Oural architectes  
Oyapock architectes  
PRAXYS  
Puech & Savoy Architectes  
RDAI  
Remake Architecture  
SCAU  
Seura  
Seyler-Lucan Architectes  
Studio Belem  
Studio Montazami  
TVK  
Ville de Paris  
Villemard associés  
Wald - Willemin architecture  
Wearmersi

**Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires :** Ministère de la Culture, CFA Descartes, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unifa et l'union des architectes.

## Contact

Tania Crosson  
apprentissage@paris-est.archi.fr

## Adresse

12 avenue Blaise Pascal  
77420 Champs-sur-Marne  
paris-est.archi.fr